



Les infos de
la Sénatrice Gisèle Jourda

Paris, le 17 septembre 2015

**Publicité sur le vin :
Le Sénat a adopté un amendement de clarification !**

Je suis ravie que le Sénat ait adopté hier, avec 287 voix pour, un amendement au projet de loi Santé en faveur d'un éclaircissement de la définition de la publicité sur le vin. Cet amendement, que j'ai signé des deux mains, a été déposé par mon éminent collègue le sénateur Roland Courteau.

Cette disposition, initialement prévue dans la loi Macron avait été censurée par le Conseil constitutionnel au mois d'août, pour des raisons de forme.

Je tiens à préciser qu'il ne s'agit en aucun cas de « détricoter » la loi Evin mais de combler un vide juridique, creusé par une jurisprudence qui ne fait pas de distinction entre la publicité et l'information, entre des publiereportages et des articles de presse ou des blogs.

Je suis heureuse de voir que les sénateurs, dans leur grande majorité, aient été conscients de l'importance de cet amendement. L'éclaircissement était nécessaire, mais la prise en compte des enjeux territoriaux, et notamment l'oenotourisme est indispensable.

Contact presse

Clara Rozenberg – 06 26 36 41 18 – g.jourda@senat.fr